



CONFÉDÉRATION SUISSE  
INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

① CH 690 497 A5

⑤ Int. Cl. 7: B 62 B 015/00

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein  
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ FASCICULE DU BREVET A5

⑳ Numéro de la demande: 03589/94

㉒ Date de dépôt: 28.11.1994

③① Priorité: 30.11.1993 FR A93/14559

㉔ Brevet délivré le: 29.09.2000

④⑤ Fascicule du brevet  
publié le: 29.09.2000

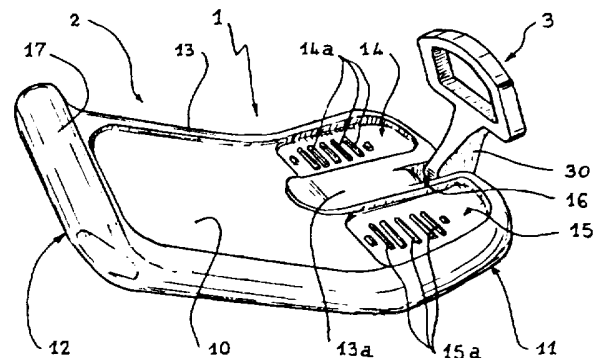
㉗ Titulaire(s):  
Etablissements Georges David,  
36-41, rue des Carmes, Yonnax (FR)

㉘ Inventeur(s):  
David, Georges, Yonnax (FR)

㉙ Mandataire:  
Bosshard & Luchs Patentanwälte,  
Schulhausstrasse 12, 8002 Zürich (CH)

⑤④ Article de glisse pour le sport et le loisir sur une surface neigeuse.

⑤⑦ Il est essentiellement constitué par un patin large (2) formant surface de siège (10) pour l'utilisateur et dont l'avant comporte une face relevée (11) dans le centre de laquelle est articulée une poignée (3) que l'utilisateur saisit lors de l'utilisation tandis que de part et d'autre de cette poignée sont prévues deux empreintes (14, 15) pour les pieds de l'utilisateur.



## Description

La présente invention a trait à un article de glisse pour le sport et le loisir destiné à permettre à un utilisateur de glisser sur une surface neigeuse.

Il existe sur le marché des luges en matière plastique constituées d'une coque dans laquelle s'assoit l'utilisateur qui, pour diriger l'engin en question, agit sur deux leviers latéraux venant en contact avec la surface sur laquelle la luge glisse.

On connaît aussi des articles permettant aux enfants de glisser sur la neige ou surface analogue, se présentant sous la forme d'une palette sur laquelle l'enfant s'assied et qui se prolonge par une bande se terminant par une poignée. Pour utiliser un tel article, l'enfant saisit la poignée et replie les jambes vers le haut de manière que ses pieds ne viennent pas en contact avec la surface de glisse.

Les luges en matière plastique sont encombrantes et relativement chères. De plus, elles sont assez difficiles à transporter pour de jeunes enfants, en particulier pour les remonter à leur point de départ en haut des pentes.

Quand aux articles légers évoqués ci-dessus, leur utilisation est malaisée du fait qu'on peut difficilement les diriger. En outre, on assiste fréquemment à des ruptures de l'attache de la poignée par rapport au reste de l'engin.

Les perfectionnements qui font l'objet de la présente invention visent à remédier aux inconvénients des articles de glisse sur surfaces neigeuses ou similaires et ils visent à permettre la réalisation d'un article qui soit simple, d'utilisation facile et de prix de revient relativement bas.

A cet effet, l'article suivant l'invention est essentiellement constitué par un patin large qui forme surface de siège pour l'utilisateur et dont l'avant comporte une face relevée dans le centre de laquelle est articulée une poignée que l'utilisateur saisit lors de l'utilisation, tandis que de part et d'autre de cette poignée sont prévues deux empreintes pour les pieds de l'utilisateur.

Le patin large formant siège est préférablement réalisé en une matière plastique moulée par soufflage de manière qu'il soit léger tout en présentant des dimensions suffisantes pour qu'un enfant puisse s'asseoir sur ce patin et faire reposer ses pieds à l'avant de celui-ci. La poignée articulée permet à l'utilisateur de s'agripper sur le patin et de transporter l'article sans difficulté pour remonter les pentes, le transport étant facilité du fait de la légèreté du patin.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer.

La figure unique est une vue en perspective d'un article de glisse réalisé conformément à l'invention.

L'article illustré est affecté de la référence générale 1 et comprend essentiellement un patin large 2 équipé d'une poignée 3 articulée suivant un axe orienté transversalement à l'axe longitudinal dudit patin.

Le patin 2 est constitué d'une surface de siège 10 à l'avant de laquelle se trouve une face relevée

11, tandis que l'arrière de la surface 10 est constitué par un bord 12 cambré vers le haut.

La surface de siège 10, la face relevée 11 et le bord cambré 12 sont entourés par une nervure 13 qui fait saillie vers le haut, de telle sorte que d'une manière générale la face supérieure du patin large 2 est réalisée sous la forme d'une dépression.

On observe que la nervure ou cordon 13 est muni d'une extension centrale 13a orientée vers l'arrière et qui détermine avec ladite nervure 13 deux empreintes 14, 15 pour les pieds de l'utilisateur. Le fond des empreintes en question est pourvu de stries anti-dérapantes 14a, 15a.

Le prolongement 13a comporte une fente centrale 16 qui débouche à l'avant de la face 11 et qui est traversée par un axe (non représenté) autour duquel s'articule la patte 30 de la poignée 3.

L'arrière du bord cambré 12 comporte un bourrelet transversal 17 qui constitue l'arrête terminale de ce bord, ledit bourrelet présentant une hauteur supérieure à celle de la nervure 13.

Ainsi, lorsque l'utilisateur est assis sur la surface de siège 10, il peut poser ses pieds dans les empreintes 14 et 15 et les appliquer fermement contre le fond de celles-ci lorsqu'il saisit la poignée 3 avec les deux mains tout en exerçant une traction sur celle-ci. Sa position assise est de plus assurée grâce à la coopération de son fessier avec le bourrelet 17.

Dans un mode de réalisation préféré de la disposition qui précède, le patin 2 est réalisé en une matière plastique moulée par la technique de soufflage, de telle sorte qu'il est réalisé à double paroi à angle arrondi dont la face externe de la paroi inférieure est en contact avec la surface neigeuse ou analogue sur laquelle on envisage de glisser. A cet effet, ladite face peut comporter des cordons longitudinaux non représentés, facilitant le déplacement de l'article 1 suivant une trace rectiligne.

La poignée 3 quant à elle est soit moulée par injection, soit également réalisée par soufflage d'une matière plastique appropriée.

L'article ainsi réalisé, qu'on peut dénommer «planche à neige», constitue un excellent intermédiaire entre les luges en matière plastique et les articles de glisse légers évoqués au début des présentes et que les utilisateurs appellent de manière générique «pelle à neige» en raison de leur ressemblance avec l'outil en question.

Bien entendu, une mousse de matière plastique ou analogue pourrait être injectée entre les deux parois de patin 2 en vue de le renforcer sans augmenter notablement son poids.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

## Revendications

1. Article de glisse pour le sport et le loisir (1) destiné à permettre à un utilisateur de glisser sur une surface neigeuse à la manière des luges, ledit article étant essentiellement constitué par un patin

large (2) qui forme surface de siège (10) pour l'utilisateur et dont l'avant comporte une face relevée (11) dans le centre de laquelle est articulée une poignée (3) pour l'utilisateur, tandis que de part et d'autre de cette poignée sont prévues deux empreintes (14, 15) pour les pieds de l'utilisateur, caractérisé en ce que l'arrière du patin (2) est constitué par un bord (12) cambré vers le haut, dont la face supérieure est munie d'un bourrelet (17) pour la retenue du fessier de l'utilisateur, en ce que ledit bourrelet (17) est associé à une nervure (13) qui se prolonge sur tout le pourtour du patin (2) et en ce que ledit bourrelet présente une hauteur supérieure à celle de la nervure (13).

2. Article suivant la revendication 1, caractérisé en ce que ladite nervure (13) comporte une extension centrale (13a) fendue constituant le palier de la poignée (3) et délimitant les empreintes (14, 15) en coopération avec la nervure elle-même (13).

3. Procédé de fabrication de l'article suivant la revendication 1, caractérisé en ce que son patin (2) est réalisé en matière plastique par le procédé de soufflage afin qu'il présente une double paroi.

4. Procédé suivant la revendication 3, caractérisé en ce qu'une matière de renfort telle qu'une mousse dense de matière plastique est injectée entre les deux parois du patin (2).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

